



Vous avez un mineur à besoins particuliers ? Des loisirs et des vacances lui sont accessibles !

La **Charte accueil réussi** existe depuis 2008 dans le Calvados. Cette Charte a permis un cadre de réflexions et de propositions entre les ACM (*Accueils collectifs de mineurs*) et divers acteurs du secteur du médico-social et de l'éducation populaire afin de faciliter l'accueil des mineurs à besoins particuliers dans les ACM. Elle garantit des espaces d'échanges sur les pratiques des uns et des autres, elle permet également de poser clairement les principes de collaboration et les conditions de réussite de ces accueils. Les enjeux de la Charte sont de **permettre l'accueil de tous les jeunes sur les accueils de loisirs éducatifs en garantissant une continuité éducative**. Les temps de vacances devraient être vécus par tous les enfants et les jeunes comme une étape, un changement, pour contribuer à leur évolution, pour grandir et pouvoir profiter de ce temps d'épanouissement.

La Charte agit auprès des enfants à « **besoins particuliers** ». La notion de besoins particuliers renvoie au fait que la Charte ne s'arrête pas aux enfants présentant un trouble reconnu et/ou en possession d'une notification MDPH (Maison Départementale de Personnes Handicapées). Elle accompagne tous les enfants, ceux en situation de handicap principalement mais également les enfants issus d'un milieu défavorisé, en handicap « social » ou issu de l'immigration. Dans ce sens, elle répond au concept de l'inclusion impulsée par la loi du **11 février 2005**. La Charte accueil réussi défend **l'accès aux loisirs pour tous**. C'est pourquoi, elle soutient et accompagne les ACM du Calvados dans l'objectif qu'ils soient outillés pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

De quoi parle-t-on ?

Les séjours de vacances : Accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels ou de leurs loisirs.

Les accueils de loisirs : Structures sans hébergement accueillant collectivement, ponctuellement ou de façon régulière sur des temps de loisirs ou de vacances tous les enfants et les jeunes.

Les établissements spécialisés : Dispositifs destinés à assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Activités périscolaires : Temps d'activités organisés et pris en charge par la commune ou par une association en prolongement de la journée de classe, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Aide sociale à l'enfance : L'aide sociale à l'enfance a pour objectif d'assurer la prévention et la protection de l'enfance ainsi que le maintien de la cohésion de la famille par l'engagement d'aides éducatives à domicile, l'intervention d'aides familiales et l'attribution d'aides financières.

Vous trouverez auprès des organisateurs de la **Charte accueil réussi**, une écoute à vos attentes concernant l'accueil de votre enfant dans un ACM. Les structures s'engagent à mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à un accueil réussi.

Un projet spécifique adapté aux besoins de votre enfant pourra être construit avec l'équipe d'animation afin de mettre tout en oeuvre pour qu'il puisse bénéficier de temps de **loisirs et/ou vacances**.

Les outils et ressources à votre disposition :

Une cartographie interactive de la Charte accueil réussi vous permet d'obtenir l'ensemble des coordonnées des signataires dont les accueils de loisirs à proximité de chez vous et les associations organisant des départs en séjours de vacances.

Vous pouvez consulter cette carte sur le site internet de la Charte : <https://charte-accueil-reussi.org/>



Les signataires de la Charte accueil réussi se sont engagés à rechercher avec vous les meilleures solutions d'accueil.

De votre côté, vous devez vous engager à fournir l'ensemble des informations utiles à l'accompagnement de votre enfant sur ces temps de loisirs

Les engagements permettant un accueil réussi de votre enfant à besoins particuliers dans un ACM (accueil de loisirs, local jeunes, séjours de vacances) :

	Les associations et collectivités organisatrices d'ACM s'engagent à :	Les familles s'engagent à :
AVANT	<ul style="list-style-type: none">→ Prévoir l'accueil dans le projet pédagogique.→ Informer et sensibiliser les équipes sur l'accueil de publics à besoins particuliers.→ Adapter les locaux et les activités aux besoins de chaque enfant.→ Mettre en place un dossier d'inscription permettant de recueillir les informations utiles à l'accompagnement des enfants accueillis (fiche d'accueil et d'accompagnement).→ Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel.	<ul style="list-style-type: none">→ Remplir le dossier d'inscription le plus précisément possible, notamment en indiquant les éléments permettant de comprendre le comportement, les outils utilisés, les habitudes de vie quotidienne, la gestion des conflits, la relation avec ses camarades et les adultes, le traitement médical (ordonnance) ...→ Ne pas hésiter à se faire accompagner dans l'écriture du dossier ou à transmettre des bilans rédigés.→ Prendre connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique.→ Associer les jeunes au choix du séjour.→ Prendre contact avec l'organisateur pour visiter ou obtenir des informations complémentaires.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">→ Mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement de l'accueil :<ul style="list-style-type: none">• Animateur ressource• Suivi médical si nécessaire• Gestion et accompagnement à la vie quotidienne→ Construire les journées adaptées au besoin de l'enfant.→ Tenir informé les familles du déroulement de l'accueil.	<ul style="list-style-type: none">→ Rester disponible afin de maintenir un lien pendant l'accueil en cas de besoin.→ Transmettre à l'équipe le ressenti de votre enfant :<ul style="list-style-type: none">• Difficultés rencontrées• Fatigue• Intérêts ou désintérêts pour les activités
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">→ Communiquer un bilan personnalisé de l'accueil.→ Réfléchir à des pistes d'amélioration pour un prochain accueil.	<ul style="list-style-type: none">→ Se rendre disponible pour un retour/bilan avec l'équipe.

Nos contacts:

- Numéro de téléphone : 06.07.01.75.24
- Adresse mail : charte.accueilreussi14@gmail.com
- Site internet : <https://charte-accueil-reussi.org/>
- Facebook : charte accueil reussi